

ARRETE N°2017-087

**PORTANT ANNULATION DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET DES USAGERS
AU CONSEIL DE L'INSTITUT D'ETUDES EUROPEENNES**

SCRUTIN DES 29 ET 30 NOVEMBRE 2017

La présidente de l'Université Paris 8,

Vu le code de l'éducation;

Vu les articles D. 719-1 à D. 719-40 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections;

Vu les statuts de l'université Paris 8;

Vu les statuts de l'Institut d'études européennes approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Paris 8;

Vu l'arrêté n°2017-078 ;

ARRETE

ARTICLE 1

Les élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'institut d'études européennes du 29 et du 30 novembre 2017 sont annulées.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des intéressés par voie d'affichage devant le bureau du service juridique (G209) et dans les locaux de l'institut d'études européennes.

Le directeur général des services de l'université, est chargé de l'affichage et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 22 novembre 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

